



DEPARTEMENT DU GARD

Bellegarde, le 03 avril 2026

VILLE  
DE  
**BELLEGARDE**  
(30127)

SECURITE/REGLEMENTATION/  
CONTENTIEUX

## DÉCISION

### n° 2026-031-SRC

**Objet :**  
**Convention d'honoraire Cabinet MAILLOT**  
**AVOCATS ASSOCIES,**  
**Avocats à la Cour,**  
**COMMUNE DE BELLEGARDE**  
**c/ Castel**

Le Maire de la commune de BELLEGARDE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

**Vu** la délibération n° 26-033 du 21 mars 2026 du conseil municipal portant délégations du Maire ;

**Vu** la convention d'honoraire et la facture transmise par le Cabinet maillot concernant l'intervention auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans l'affaire : commune de Bellegarde c/ Castel concernant la délibération approuvant le plan local d'urbanisme ;

**Considérant** qu'il appartient à Monsieur le Maire de prendre toutes mesures afin de préserver les intérêts de la commune ;

## DÉCIDE

- D'autoriser le paiement de la facture du cabinet MAILLOT AVOCATS ASSOCIES, Avocats au Barreau de MONTPELLIER (215 Allée des Vignes – 34090 MONTFERRIER SUR LEZ), afin qu'il assure la défense des intérêts de la commune de Bellegarde dans l'instance sus citée.

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du GARD,
- Cabinet MAILLOT AVOCATS ASSOCIES.

Juan MARTINEZ,  
Maire de Bellegarde



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »*